

Usages de l'IA générative dans les services de transcription-adaptation

L'IA générative entre progressivement dans les services de transcription-adaptation. Ses usages encore hétérogènes, mais très concrets, rappellent surtout que, loin de remplacer les professionnels, l'IA révèle la nécessité de leur expertise.

Introduction

L'intelligence artificielle générative (IA) s'est imposée en quelques années comme un outil familier, aussi bien dans les usages personnels que professionnels. Le secteur de l'accessibilité n'échappe pas à cette évolution. Dans les services de transcription-adaptation, elle suscite à la fois des attentes fortes, des expérimentations concrètes et des inquiétudes légitimes. Elle promet d'accélérer certaines tâches, de faciliter l'analyse de documents complexes ou de produire des premières bases de travail. Elle engage aussi la fiabilité des contenus générés, la confidentialité des fichiers, le respect du droit d'auteur, les conditions d'usage des données et, plus fondamentalement, la place du professionnel dans le processus d'adaptation.

L'Association des transpositeurs-adaptateurs francophones (ATAF) fédère et représente les professionnels de la transcription-adaptation de documents. Elle accompagne les évolutions techniques, juridiques et professionnelles du secteur de l'édition adaptée, et porte la voix des transpositeurs-adaptateurs dans les espaces de réflexion qui concernent leur métier. Face aux discours parfois contradictoires sur l'intelligence artificielle, il est apparu nécessaire de documenter les pratiques réelles, au plus près du terrain.

Cet état des lieux s'appuie sur plusieurs sources complémentaires : les échanges et présentations réalisés lors des Journées d'étude ATAF 2025 et 2026, ainsi qu'une enquête menée en juin 2026 auprès des adhérents de l'association. Les contributions relevant directement de services ou de professionnels de la transcription-adaptation constituent le corpus principal de l'analyse.

Le secteur scolaire occupe une place importante dans les retours, non seulement parce que la majorité des professionnels adapte des documents pédagogiques, mais aussi parce qu'il constitue un terrain particulièrement exigeant. Les manuels et supports pédagogiques combinent textes, images, tableaux, schémas, consignes, exercices, objectifs et parcours d'apprentissage, qui se retrouvent, souvent de manière moins complexe, dans les autres contextes d'adaptation.

Les retours permettent de mieux comprendre ce que l'IA change déjà dans les pratiques, mais aussi les limites qu'elle rencontre lorsqu'elle est confrontée aux exigences du métier. Transcrire ne consiste pas seulement à reproduire un document. Adapter ne consiste pas seulement à en simplifier la forme. Le travail du transcripteur-adaptateur engage des choix, une analyse du contexte, une compréhension du document et une responsabilité vis-à-vis du lecteur.

I. Des pratiques déjà présentes

L'enquête menée auprès des adhérents de l'ATAF fait apparaître une réalité contrastée. Le corpus analysé regroupe 18 professionnels directement concernés par la transcription-adaptations, qui permettent de rendre compte de la diversité des situations professionnelles : structures médico-sociales (notamment dans le secteur scolaire), grandes associations nationales productrices de documents adaptés, transcripteur-adaptateur indépendant. Parmi eux, 16 déclarent utiliser ou tester des outils d'intelligence artificielle.

Ce résultat montre que l'IA est déjà présente dans les pratiques professionnelles. Elle ne relève plus seulement d'une curiosité marginale ou d'une expérimentation isolée. Pour autant, cette présence ne signifie pas que les usages sont stabilisés. Les réponses indiquent au contraire des niveaux d'appropriation très différents selon les structures, les missions, les moyens techniques disponibles, les habitudes de travail et le degré d'encadrement institutionnel.

1. Des services qui n'utilisent pas l'IA

Certains services ou professionnels n'utilisent pas l'IA, ou s'en tiennent volontairement à l'écart. Les raisons évoquées relèvent principalement de la prudence : absence de consignes claires, manque de formation, incertitudes juridiques, crainte d'exposer des fichiers éditeurs ou des données sensibles, interrogations sur la compatibilité avec l'exception handicap, mais aussi

préoccupations éthiques ou environnementales. Ce non-usage traduit souvent une attente de cadre, de garanties et de repères professionnels.

2. Des usages ponctuels et individuels

Au sein d'autres services l'IA est mobilisée selon les besoins, pour des tâches isolées : produire une première description d'image, reformuler un court texte, aider à rédiger une synthèse, clarifier une notion, extraire un contenu difficilement lisible, transcrire un audio ou générer une base de macro. Ces usages reposent fréquemment sur des outils grand public ou facilement accessibles, parfois en version gratuite, parfois dans le cadre d'un abonnement, professionnel ou non. Ils témoignent d'une capacité d'expérimentation, mais restent fragiles : ils dépendent de l'initiative des personnes, du temps disponible, du niveau d'appropriation des outils et des échanges informels entre collègues.

3. Des pratiques plus encadrées

Certaines contributions relevant d'acteurs techniques ou prospectifs, montrent un niveau d'appropriation plus avancé. Des structures testent des outils spécialisés, des interfaces locales, des modèles open source, des solutions souveraines ou des prototypes intégrés à des chaînes de traitement. L'IA n'est alors plus seulement utilisée comme un assistant ponctuel, mais comme un composant possible d'une organisation de production plus maîtrisée.

Ces démarches restent minoritaires, mais elles montrent une évolution importante : les professionnels ne se contentent pas d'utiliser des outils existants, ils commencent aussi à interroger les conditions techniques, juridiques et organisationnelles de leur intégration.

Un usage installé mais encore peu formalisé

L'enquête menée met donc en évidence une double dynamique. D'un côté, l'IA est déjà utilisée pour des tâches concrètes et parfois très utiles. De l'autre, ces pratiques restent dans la majorité des services encore peu formalisées, rarement mutualisées et insuffisamment encadrées. La question n'est donc plus seulement de savoir si les transpositeurs-adaptateurs utilisent l'IA, mais comment ils l'utilisent, dans quelles conditions, avec quelles garanties et au service de quelle qualité d'adaptation.

II. Les principaux exemples d'utilisation par les transcripteurs-adaptateurs de documents

1. Description d'images

La description d'images apparaît comme l'un des usages les plus fréquents dans les services. L'IA est utilisée essentiellement pour :

- production d'une première ébauche ;
- identification des éléments visibles ;
- préparation de textes alternatifs ou complémentaires ;
- production d'une description courte et d'une description longue ;
- possibilité de poser des questions complémentaires à partir d'une image ;

Points de vigilance

- risque d'« hallucination », confusion possible entre types d'images, description trop interprétative, ajout d'éléments absents.

La validation humaine est indispensable, notamment pour adapter la description au contexte et au lecteur, fournir les informations nécessaires à la réalisation des exercices sans répondre aux questions directement.

2. OCR amélioré

L'IA peut fournir un résultat plus exploitable que les OCR classiques, notamment lorsque le document est complexe ou mal reconnu :

- textes anciens, langues mortes ;
- documents mêlant plusieurs langues ;
- mise en page non linéaire ;
- documents peu lisibles (polices manuscrites, qualité médiocre, etc.) ;
- mots croisés ;
- tableaux complexes ;
- contenus scientifiques.

Points de vigilance :

- risque de reformulation ou d'interprétation, omissions fréquentes de parties des documents longs

Une relecture minutieuse est indispensable.

3. Extraction et récupération de données

L'IA peut générer une première conversion et réorganisation des données complexes issues de sciences, statistiques, géographie, etc.

- tableaux complexes ;
- graphiques, schémas ;
- cartes mentales ;
- diaporamas.

Points de vigilance :

- risque de reformulation intempestive ou d'interprétation, omissions fréquentes

Une relecture minutieuse est indispensable.

4. Documentation et préparation de l'adaptation

Cet usage est particulièrement intéressant pour le métier. L'IA ne remplace pas l'analyse professionnelle, mais elle peut soutenir le raisonnement du transcrip-teur-adaptateur et l'aider à mieux comprendre la fonction d'un document pour produire une adaptation plus pertinente :

- aide à l'analyse d'une consigne, correction d'exercices pour comprendre ce qui est attendu ;
- repérage des informations essentielles ;
- recherches documentaires ;
- aide à la compréhension de contenus techniques ou scientifiques ;
- reformulation et structuration de certains contenus ;
- vérifications de cohérence ;

Points de vigilance :

- risque d'« hallucination », invention.

Une vérification des sources est nécessaire.

5. Création de macros, scripts et outils internes

Plusieurs réponses font apparaître un usage moins direct mais très important, l'IA comme aide au développement par des transcrip-teurs non informaticiens d'utilitaires adaptés aux besoins propres des services :

- création de scripts ou de macros ;
- automatisation de tâches répétitives ;
- aide au codage ;
- aide au prototypage logiciel ;

- création d'interfaces simplifiées (ex. : conversion pdf/LaTeX via Pandoc vers odt) ;

Points de vigilance :

- erreurs difficiles à détecter, illusion de cohérence, verbosité du code.

Ces outils constituent d'abord des moyens d'expérimentation ou d'aide ponctuelle. Ils permettent de tester rapidement une idée, d'automatiser certaines tâches ou de vérifier la faisabilité d'un traitement. Les résultats doivent être contrôlés, les fichiers sources conservés, et les traitements doivent être éprouvés et validés humainement avant d'être généralisés.

6. Reformulation, synthèse et rédaction

Comme dans d'autres environnements professionnels, l'IA est également utilisée pour produire ou retravailler des contenus textuels en dehors des tâches d'adaptation proprement dites.

- reformulation de contenus ;
- rédaction de textes synthétiques ;
- aide à la rédaction d'articles ou de dossiers ;
- correction de formulations ;
- transformation d'un texte selon une consigne ;
- production de résumés ;
- création de supports de formation, de procédures ;
- génération de synthèses à partir de documents.

Points de vigilance :

- respect du RGPD.

Ces usages sont souvent considérés comme moins sensibles lorsqu'ils ne portent pas directement sur des fichiers éditeurs ou des documents protégés. Ils nécessitent néanmoins une relecture attentive.

7. Des expérimentations avancées à distinguer des usages courants

En marge des usages les plus fréquents, certains retours et interventions font apparaître des démarches plus avancées. Elles ne correspondent pas à la situation ordinaire de la majorité des services, car elles supposent souvent des conditions particulières : temps dédié à l'expérimentation, compétences techniques, formations spécifiques, appui informatique, financements ou inscription dans des projets de recherche et développement.

Ces démarches concernent notamment :

- le choix du modèle d'IA selon le type de document ou d'image à traiter, parfois au moyen d'API (interfaces de communication entre logiciels et modèles IA) ;
- les tests de modèles locaux ou open source, afin de mieux maîtriser les fichiers et les données ;
- la comparaison de plusieurs réponses générées pour une même image ;
- la génération progressive de descriptions d'images, avec validation par le professionnel dans une logique de traitement de masse ;
- les essais de voix neurales (avec des caractéristiques de voix naturelles) pour la production de documents Daisy audio ;
- l'intégration de l'IA dans des chaînes de traitement spécialisées, associant plusieurs outils et plusieurs étapes de contrôle.

Ces exemples doivent donc être lus comme des pistes prospectives plutôt que comme des pratiques généralisées. Ils montrent que l'IA pourrait, à terme, s'intégrer dans des chaînes de production plus structurées, mais à condition de disposer de moyens adaptés et de maintenir une validation humaine à chaque étape. Ils rappellent aussi que l'avenir ne réside probablement pas dans un outil unique, mais dans des environnements de travail combinant plusieurs modèles, plusieurs traitements et une expertise professionnelle capable d'en évaluer les résultats.

L'IA comme support, l'expertise humaine comme garant

Ces différents usages montrent que l'IA s'inscrit avant tout comme un outil d'assistance au travail des transpositeurs-adaptateurs, intervenant à des étapes ciblées du processus, mais non comme un outil de production autonome. Elle peut apporter des bénéfices réels : gain de temps dans certaines tâches préparatoires, aide à l'organisation du travail, fluidification d'étapes techniques ou répétitives, appui à l'analyse de contenus complexes, ouverture vers de nouveaux outils métiers. Elle peut également permettre aux professionnels d'explorer plus rapidement des domaines ou des traitements nouveaux, au moins dans une logique de test ou de prototypage.

Ces apports restent toutefois conditionnés par l'expertise professionnelle. L'IA peut préparer, proposer, structurer ou automatiser partiellement, mais elle ne supprime pas l'arbitrage du transpositeur-adaptateur. Les résultats doivent être vérifiés, contextualisés, corrigés et adaptés aux besoins du lecteur. De même, les outils nouveaux générés avec l'aide de l'IA ne seront réellement utiles que s'ils sont conçus avec les professionnels, à partir des contraintes concrètes du métier.

Le travail d'adaptation reste entièrement piloté et validé par le professionnel. La qualité finale des adaptations repose ainsi pleinement sur l'expertise humaine, qui

demeure garante de la pertinence, de la fiabilité et de l'adéquation aux besoins des lecteurs.

Cette observation conduit à examiner plus précisément les limites de ces outils qui tiennent autant à leurs capacités actuelles qu'à la nature même du métier de transcripteur-adaptateur.

III. Les limites actuelles de l'IA dans l'adaptation

1. Des modèles encore trop instables

Certaines expérimentations ont cherché à aller plus loin que l'usage ponctuel d'outils généralistes, en testant l'entraînement ou la spécialisation de modèles pour des besoins propres à la transcription-adaptation : braille, dessin en relief, adaptation pédagogique ou traitement de contenus structurés. Ces essais sont intéressants, car ils visent à rapprocher l'IA des exigences réelles du métier, plutôt qu'à utiliser des outils conçus pour des usages génériques.

Les résultats restent toutefois insuffisamment concluants à ce stade. La principale difficulté tient au manque de stabilité. Un modèle peut produire un résultat apparemment satisfaisant lors d'un test, puis générer le lendemain, dans des conditions identiques, des réponses incohérentes, incomplètes ou fantaisistes. Cette variabilité rend difficile toute intégration dans une chaîne de production professionnelle.

Cette instabilité est particulièrement sensible dans les domaines où l'adaptation repose sur des choix fortement contextualisés. En braille, une erreur de transcription, de structure ou de notation peut rendre un document difficilement exploitable. En dessin en relief, une simplification mal conduite peut faire perdre le sens d'une image. Dans les usages pédagogiques, une description trop complète, une reformulation imprécise ou une aide mal calibrée peut modifier l'objectif de l'exercice, voire donner directement la réponse attendue.

Cette limite doit cependant être replacée dans son contexte. Les outils disponibles sont récents, évoluent très rapidement et nécessitent souvent des compétences spécifiques pour être paramétrés, testés et évalués correctement. Les transcripteurs-adaptateurs ne disposent pas toujours du temps, de la formation, de l'accompagnement technique ou de l'accès aux outils les plus avancés, souvent payants, pour mener des expérimentations dans des conditions pleinement stabilisées. Les résultats observés reflètent donc à la fois les limites actuelles des

modèles, les conditions matérielles d'expérimentation et le manque de cadre méthodologique partagé.

Ces expérimentations restent utiles pour la recherche et le développement, mais elles confirment qu'un modèle spécialisé ne peut pas être intégré tel quel dans une production sans tests prolongés, contrôle qualité, documentation des résultats et validation humaine systématique. Elles montrent aussi que la spécialisation d'un modèle ne suffit pas : encore faut-il garantir la reproductibilité, la fiabilité et l'adéquation au contexte d'usage, tout en donnant aux professionnels les moyens réels d'évaluer ces outils.

2. Création d'images adaptées incompatible avec les besoins professionnels

La production d'images immédiatement exploitables pour l'adaptation est pour l'instant problématique. À ce jour, les outils testés par les transcrip-teurs-adaptateurs ne permettent pas d'obtenir des résultats réellement satisfaisants pour des adaptations en dessin en relief (DER), ou pour des illustrations destinées aux ouvrages en gros caractères. Ils peuvent toutefois apporter une aide ponctuelle pour certaines opérations de base : simplification ou recréation d'illustrations simples, renforcement des contours, amélioration des contrastes, ou encore amélioration de la netteté d'images floues. Ces apports restent utiles pour certaines adaptations élémentaires, mais ne suffisent pas à produire directement une image adaptée conforme aux exigences professionnelles.

Les images générées par IA sont généralement fournies dans des formats peu exploitables qui ne permettent pas un travail efficace de reprise par les transcrip-teurs-adaptateurs. Or, l'adaptation de documents, en particulier en DER, nécessite des fichiers structurés, propres et modifiables, permettant un travail fin sur les éléments graphiques :

- modification des contours
- ajustement des épaisseurs et styles de traits
- simplification ou hiérarchisation des formes
- gestion différenciée des zones et des textures

Ces exigences impliquent en pratique l'utilisation de dessins vectoriels, dont chaque élément peut être isolé et retravaillé.

Si des résultats peuvent être obtenus pour des cas extrêmement simples (formes géométriques basiques, schémas très épurés), ces situations correspondent

précisément à des tâches pour lesquelles l'IA n'apporte pas de gain de temps significatif. En revanche, dès que les images présentent un niveau de complexité correspondant aux besoins réels des transcrip-teurs-adaptateurs (schémas scientifiques, cartes, illustrations pédagogiques), les productions générées nécessitent trop de transformations pour être plus avantageuses que les adaptations réalisées entièrement par le professionnel.

Ces limites rappellent que la production d'images adaptées ne relève pas d'une simple transformation graphique, mais d'un travail de conception, qui suppose des choix : sélectionner les informations pertinentes, simplifier sans perdre le sens, organiser les éléments pour qu'ils soient lisibles par un toucher ou une vision partielle.

Dans ce domaine, l'intelligence artificielle ne constitue donc pas, à ce jour, un outil opérationnel pour la production directe. Elle peut éventuellement intervenir en appui (suggestion, recherche d'idées, générateur de brouillons), mais ne permet pas de remplacer les outils ni surtout les compétences mobilisées par les transcrip-teurs-adaptateurs.

3. Absence d'automatisation globale

Contrairement à une idée largement répandue, aujourd'hui l'intelligence artificielle n'est pas utilisée par les professionnels pour produire des adaptations complètes. Aucune des solutions actuellement décrite ne permet de traiter un document dans sa globalité, depuis sa réception jusqu'à sa mise à disposition sous forme adaptée et exploitable.

Cette limite n'est pas uniquement technique. Elle tient à la nature même du travail d'adaptation.

Adapter un document ne consiste pas à en transformer mécaniquement la forme. Il s'agit d'un processus d'analyse et de décision, qui repose sur une série de choix : sélectionner les informations pertinentes, hiérarchiser les contenus, reformuler lorsque c'est nécessaire, et parfois simplifier ou, au contraire, expliciter. Ces choix sont guidés par un objectif central : permettre au lecteur d'accéder à l'information de manière efficace, avec une charge cognitive maîtrisée, et de pouvoir s'en servir dans un contexte donné.

Dans le domaine scolaire, notamment, ces décisions sont indissociables du contexte pédagogique. Une même image, un même encadré ou un même exercice peuvent donner lieu à des adaptations très différentes selon :

- le profil de l'élève

- les compétences visées
- la place du document dans la séquence pédagogique

Or, ces arbitrages ne relèvent pas d'une simple transformation de données. Ils impliquent une compréhension fine des contenus et des usages, ainsi qu'une capacité à opérer des compromis entre exhaustivité et lisibilité, entre fidélité au document source et efficacité pour le lecteur.

Les outils d'intelligence artificielle auxquels ont accès les transpositeurs-adaptateurs ne savent pas, aujourd'hui, effectuer ces choix. Ils peuvent produire des descriptions, proposer des reformulations, générer des contenus intermédiaires, mais ils ne disposent ni du contexte nécessaire ni des critères d'évaluation qui permettent de décider ce qui est pertinent dans une situation donnée.

Ce constat est largement partagé dans les retours de terrain : même dans les environnements les plus avancés, les productions issues de l'IA doivent être systématiquement reprises, analysées et validées.

Ainsi, loin d'annoncer une automatisation immédiate du métier, le développement de ces outils met en lumière ce qui en constitue le cœur : une compétence professionnelle fondée sur l'analyse, le jugement et la capacité à adapter l'information à des besoins spécifiques.

En ce sens, l'absence de traitement global n'est pas seulement une limite des technologies actuelles. Elle est aussi le reflet de la spécificité du métier de transpositeur-adaptateur, dont la valeur repose précisément sur cette capacité à faire des choix que la machine ne sait pas encore faire.

Ce que ces limites révèlent du métier

Ces limites ne tiennent pas seulement à l'état actuel des outils. Elles s'inscrivent dans une phase d'appropriation encore récente : les solutions évoluent rapidement, l'accès aux modèles les plus avancés reste inégal, et les professionnels ne disposent pas toujours du temps, de la formation ou de l'accompagnement technique nécessaires. Elles renvoient aussi, plus profondément, à la nature même du travail d'adaptation. Celui-ci ne peut être réduit à une suite d'opérations techniques. Même avec des outils plus performants, capables de produire des descriptions plus élaborées ou de traiter des documents plus complexes, une part essentielle du travail resterait fondée sur l'analyse, l'interprétation et la décision humaine.

Adapter un document suppose de comprendre son intention, sa fonction et son contexte d'utilisation. Il ne s'agit pas seulement de restituer ce qui est visible ou présent dans le document source, mais de déterminer ce qui doit être transmis, explicité, reformulé, simplifié ou parfois volontairement laissé à la recherche du lecteur. Par exemple, une IA pourra identifier « une ligne traversant un cercle », là où l'enjeu, dans un cours de géométrie, est de reconnaître un axe de symétrie. Ici, l'adaptation ne consiste pas à restituer une forme, mais à en expliciter la fonction dans le cadre d'un raisonnement ou un apprentissage.

Certains choix d'adaptation relèvent d'une logique d'équilibre : entre précision et lisibilité, entre exhaustivité et efficacité, entre fidélité au document source et accessibilité pour le lecteur. Ils exigent une capacité d'arbitrage qui ne peut pas être déduite automatiquement à partir des seules données.

L'intelligence artificielle peut produire des éléments intermédiaires, faciliter certaines opérations ou accélérer des étapes du travail. Mais elle ne peut pas, à elle seule, décider de la pertinence d'une information dans une situation donnée, ni assumer les compromis nécessaires à toute adaptation.

La question de l'automatisation ne relève donc pas seulement de la performance technique des outils : elle touche aux fondements mêmes de la transcription-adaptation, comme activité d'analyse, de contextualisation et de responsabilité professionnelle.

IV. Enjeux juridiques et conditions d'usage : entre protection des œuvres et accès à l'information

L'utilisation de l'intelligence artificielle dans les services de transcription-adaptation ne peut être dissociée des questions juridiques qui l'accompagnent. Ces enjeux concernent le droit d'auteur et la circulation des fichiers, mais aussi, plus largement, les conditions d'accès aux contenus pour les publics empêchés de lire.

1. Sécuriser sans empêcher de lire

Les débats sur le thème de l'IA lors des journées d'étude ATAF 2025, ainsi que des échanges plus récents entre éditeurs, institutions et services d'adaptation mettent en évidence une inquiétude forte concernant l'usage des outils d'intelligence artificielle.

Les professionnels, du fait même de leur métier et de leur utilisation quotidienne des fichiers sources, sont déjà sensibilisés au respect du droit d'auteur et à l'interdiction

légale de divulguer des contenus protégés. Lors de l'enquête, plusieurs services de transcription-adaptation ont d'ailleurs répondu ne pas utiliser l'IA dans le traitement de documents soumis au droit d'auteur en particulier lorsqu'ils sont fournis dans le cadre de l'exception handicap.

Du côté des éditeurs, une crainte se dessine : celle de voir des œuvres protégées injectées dans des modèles d'IA, puis potentiellement réutilisées dans des processus d'entraînement. Cette inquiétude s'inscrit dans un contexte plus général de vigilance juridique autour des modèles de langage. Elle repose sur une représentation des usages selon laquelle un document complet pourrait être soumis à une IA en vue de produire une adaptation automatique. Or cette hypothèse ne correspond ni aux pratiques du terrain, ni aux possibilités réelles des outils actuellement accessibles aux transcrip-teurs-adaptateurs. Dans les faits, ces modèles génèrent encore un nombre trop important d'erreurs, d'approximations ou d'interprétations erronées pour permettre une adaptation fiable d'un document complet. Les contenus ne sont pas envoyés dans leur intégralité, mais sous forme d'extraits ou d'éléments isolés.

Cette réflexion sur le droit et la sécurité des fichiers, si elle est nécessaire, doit toutefois être articulée à une exigence fondamentale : le droit d'accès à l'information pour tous. Les services de transcription-adaptation interviennent précisément pour répondre à un manque persistant d'accessibilité des contenus, en particulier pour les documents complexes, les manuels scolaires ou les ouvrages richement illustrés. Malgré les obligations introduites par la directive européenne sur l'accessibilité, ces lacunes restent importantes.

La question n'est pas seulement de protéger les fichiers, mais aussi de permettre leur adaptation, dans des délais et des conditions compatibles avec les besoins des usagers.

L'enjeu est donc de concilier deux droits légitimes :

- le droit de propriété intellectuelle des auteurs et des éditeurs
- le droit d'accès à l'information pour les personnes empêchées de lire

La nécessaire sécurisation des fichiers ne doit pas conduire à bloquer toute expérimentation, dès lors que certains outils, encore récents et en constante évolution, peuvent contribuer à améliorer les pratiques de travail des transcrip-teurs-adaptateurs et, à terme, la qualité de l'accès aux documents pour les personnes empêchées de lire.

2. Vers des solutions concrètes : construire plutôt qu'interdire

Dans la recherche de solutions, on distingue le plus souvent :

- l'IA connectée, entraînée à partir de données en ligne, avec un risque d'utilisation des fichiers pour l'entraînement des modèles.
- l'IA déconnectée, hébergée localement, avec des garanties sur la non-utilisation des données.

Plutôt que d'opposer de manière binaire IA locale et IA connectée, il paraît préférable de raisonner en degrés de sécurité. La localisation de l'outil constitue certes un critère important, mais elle ne suffit pas à elle seule pour évaluer les conditions réelles de protection des données et peut présenter d'autres limites.

Un outil local reste dépendant de la qualité de son installation, de la sécurisation du poste ou du serveur, des mises à jour, de la maintenance, des droits d'accès, etc. Il y a aussi une limite matérielle : faire tourner un modèle local demande des ordinateurs suffisamment puissants. Cela suppose aussi des compétences informatiques et des coûts parfois difficiles à assumer pour de petites structures. En outre, les modèles locaux, plus légers, sont souvent moins performants. C'est une limite importante à prendre en compte, notamment pour l'analyse de documents complexes, d'images ou de contenus fortement structurés.

Les degrés de sécurisation des données dépendent de certains critères :

- les modalités d'hébergement
- les conditions d'utilisation des données (entraînement ou non des modèles)
- les garanties contractuelles associées
- les possibilités de traçabilité

Certaines pratiques se dégagent déjà dans les services de transcription-adaptation :

- limitation des usages des outils grand public aux tâches non sensibles
- recours à des API professionnelles (interfaces de communication entre logiciels et modèles IA) lorsque des garanties supplémentaires sont nécessaires
- développement, lorsque cela est possible, de solutions locales ou maîtrisées

Ces choix ne relèvent pas uniquement d'arbitrages juridiques. Ils sont aussi déterminés par des réalités très concrètes : niveau de connaissance des outils, accès à la formation, capacités techniques des structures, et surtout coûts d'équipement et de maintenance.

Un cadre collectif à construire, des moyens à mutualiser

La prise en compte à la fois des droits des personnes empêchées de lire (ainsi que les moyens nécessaires pour les mettre en œuvre) et des droits des auteurs met en évidence la nécessité de dépasser une approche uniquement restrictive. Interdire certains usages sans proposer d'alternatives opérationnelles reviendrait à freiner des évolutions potentiellement bénéfiques, sans répondre aux besoins réels des services de transcription-adaptation.

Cela suppose également que chaque service dispose de solutions techniques alternatives, ce qui est loin d'être le cas, en particulier dans le secteur scolaire, où les structures ne possèdent ni des moyens financiers ni des ressources techniques nécessaires pour développer leurs propres outils.

Il apparaît nécessaire de construire un environnement maîtrisé et partagé, élaboré en concertation avec les professionnels du secteur et reposant sur des principes simples mais applicables :

- définir des niveaux de sécurité adaptés aux usages
- préciser les conditions d'utilisation des différents types d'outils
- accompagner les professionnels par la formation
- documenter et partager les pratiques
- développer des solutions techniques adaptées aux contraintes du terrain

Le développement d'outils sécurisés, adaptés et pérennes ne peut reposer uniquement sur des initiatives locales ou sur des expérimentations isolées mais appelle au contraire une réflexion à l'échelle collective :

- sur la mutualisation des outils
- sur le partage des ressources et des bonnes pratiques
- sur la mise en place d'infrastructures communes

Une telle évolution s'inscrit pleinement dans une logique de service public. Elle permettrait de concilier les exigences de sécurité, les contraintes juridiques et la nécessité d'assurer un accès effectif aux contenus pour les personnes empêchées de lire.

V. Perspectives : évoluer sans renoncer à l'exigence

Le développement de l'intelligence artificielle s'inscrit dans une dynamique particulièrement rapide, dont il est difficile d'anticiper les évolutions à moyen terme.

Les outils disponibles aujourd'hui présentent encore des limites importantes, mais les retours de terrain montrent qu'ils peuvent apporter des gains concrets.

Utilisés de manière maîtrisée, ces outils permettent aux transpositeurs-adaptateurs de se concentrer davantage sur les dimensions à forte valeur ajoutée de leur métier. Ils contribuent ainsi, indirectement, à améliorer l'accès aux contenus pour les personnes empêchées de lire.

Pour autant, ces évolutions techniques ne constituent pas, en elles-mêmes, une réponse aux enjeux de l'accessibilité. Elles ne prennent sens que dans un écosystème plus large, qui implique l'ensemble de la chaîne de production des contenus.

1. Le véritable levier : la qualité des fichiers sources

Les échanges entre professionnels, éditeurs et institutions font émerger un constat : la meilleure manière de limiter le recours à l'intelligence artificielle, et donc les risques liés, est d'améliorer les fichiers sources et non d'interdire des outils de traitement.

Actuellement, l'intelligence artificielle apparaît fréquemment comme un outil de réparation de l'inaccessibilité d'un contenu.

L'adaptation ne consiste pas uniquement en un traitement technique des contenus : elle relève d'une interprétation, indissociable de l'intention qui a présidé à la création de l'œuvre. Cette intention est d'abord portée par les auteurs et les éditeurs, qui sont les mieux placés pour expliciter le rôle et la fonction des éléments visuels ou structuraux dans un ouvrage.

Dès lors, apparaît un paradoxe : alors que cette connaissance du sens et de l'intention existe en amont, elle est rarement formalisée ou transmise avec les fichiers sources. Les services de transcription-adaptation sont ainsi amenés à reproduire un travail d'analyse déjà effectué, mais sans accès aux éléments qui en faciliteraient la restitution.

Une part importante du travail des transpositeurs-adaptateurs consiste donc à reconstruire des documents à partir de fichiers peu exploitables, le plus souvent des PDF non structurés. Cette reconstruction mobilise un temps considérable : identification de la structure, hiérarchisation de l'information, extraction et réorganisation des données, interprétation des contenus graphiques. Elle explique en partie le recours à des outils d'assistance, dont l'IA. À l'inverse, lorsque les fichiers sources sont exploitables (formats structurés, métadonnées d'accessibilité, descriptions d'images), le besoin d'automatisation diminue d'autant.

Les éditeurs disposent d'outils, de chaînes de production numériques et de processus leur permettant d'intégrer des éléments d'accessibilité, parfois a posteriori, mais de manière de plus en plus structurée. L'intégration, dès la conception, d'informations exploitables (structuration des contenus, métadonnées, éléments de description, hiérarchisation explicite) ne constituerait donc pas une rupture, mais plutôt une évolution logique des pratiques existantes.

Dans cette perspective, l'amélioration de la qualité et de l'exploitabilité des fichiers sources apparaît comme un levier central. Elle permettrait non seulement de réduire le recours à des traitements correctifs, mais également de sécuriser les processus en limitant l'utilisation de l'IA et ainsi de recentrer le travail des transcribers-adaptateurs sur les interventions à forte valeur ajoutée.

Cela conduit à penser une responsabilité partagée :

- les services de transcription-adaptation doivent garantir un usage maîtrisé des outils d'intelligence artificielle disponibles
- les éditeurs ont un rôle déterminant dans la qualité et l'exploitabilité des contenus qu'ils fournissent

L'accessibilité native constitue une évolution majeure. Elle ne remplace pas l'adaptation spécialisée, qui reste indispensable pour répondre aux besoins individuels de certains lecteurs, notamment en braille, en dessin en relief ou dans des contextes pédagogiques spécifiques. Mais elle permet de repositionner l'expertise des professionnels sur les situations les plus complexes et les plus exigeantes.

2. Une évolution qui renforce les compétences professionnelles

L'intelligence artificielle ne doit pas servir d'argument pour réduire ou invisibiliser l'expertise de l'adaptation. Son introduction dans les pratiques ne diminue pas le rôle du transcriber-adaptateur. Elle en modifie certaines dimensions, en renforçant les exigences liées à l'analyse, à la formulation et à l'évaluation.

Utiliser efficacement un outil d'IA pour préparer l'adaptation d'un document suppose en effet de :

- savoir formuler une demande pertinente
- comprendre les réponses produites
- évaluer la qualité et les limites des réponses
- les intégrer dans un processus d'adaptation cohérent
- corriger, compléter et ajuster les résultats obtenus

L'IA ne produit pas des adaptations abouties. Elle fournit des éléments intermédiaires, qui ne prennent sens que dans le cadre d'un travail d'analyse et de décision mené par un professionnel.

L'usage professionnel de l'intelligence artificielle suppose d'abord une expertise solide en transcription-adaptation. L'IA ne peut être mobilisé efficacement que par des professionnels capables d'analyser les contenus, de comprendre les objectifs pédagogiques, d'identifier les besoins des lecteurs et d'évaluer la pertinence d'une proposition. Les compétences métier peuvent ensuite être complétées par la capacité à utiliser l'intelligence artificielle, non comme substitut, mais comme ressource supplémentaire au service de l'expertise.

Cette évolution ne transforme pas la nature du métier. Cependant la question de la formation devient centrale. Elle concerne à la fois :

- les professionnels en exercice, qui doivent être accompagnés dans l'appropriation raisonnée de ces outils ;
- la définition et la reconnaissance du métier, notamment dans le cadre du projet de diplôme d'État.

Dans cette perspective, l'IA ne constitue pas un nouveau cœur de métier, mais un prolongement des savoir-faire existants. Son usage repose d'autant plus sur l'expertise professionnelle qu'il suppose d'anticiper les besoins, de formuler des demandes pertinentes et d'évaluer les résultats au regard d'objectifs d'adaptation précis.

Garder le cap : compétence, exigence et responsabilité

L'intelligence artificielle ouvre des perspectives réelles pour les professionnels de la transcription-adaptation. Utilisée avec discernement et surtout pas pensée isolément, elle peut faciliter certaines étapes du travail et contribuer à améliorer l'efficacité des processus. Elle prend place dans un écosystème plus large, qui engage la qualité des fichiers éditoriaux, les moyens donnés aux services, la formation des professionnels et la reconnaissance de leur expertise.

Cependant, l'IA peut aussi donner un faux sentiment de maîtrise. En produisant des résultats rapides et parfois superficiellement satisfaisants, ils peuvent masquer la complexité réelle des opérations d'analyse, d'interprétation et de reformulation. Le risque est alors de privilégier le gain de temps au détriment de la qualité, en réduisant l'adaptation à une suite d'automatismes.

Or, l'accessibilité ne peut reposer sur une logique d'automatisation seule. Elle suppose une compréhension fine des contenus, des intentions éditoriales et des besoins des publics. L'intelligence artificielle peut contribuer à « dégrossir » certains éléments, et dans une logique de transparence et de responsabilité il est recommandé de signaler

son utilisation, afin de permettre une évaluation éclairée des résultats. Mais elle ne remplace ni le travail de réflexion, ni les arbitrages professionnels qu'exige une adaptation de qualité.

À terme, une dépendance excessive à ces outils pourrait même fragiliser les compétences : si les savoir-faire ne sont plus exercés, ils risquent de s'éroder, au moment même où ils sont indispensables pour encadrer et évaluer les productions automatisées.

L'enjeu n'est pas de freiner l'évolution des outils, mais de maintenir un niveau d'exigence élevé dans leur usage. Cela suppose de reconnaître pleinement la place des professionnels, de renforcer leur formation et de mieux structurer l'écosystème de production des contenus, en particulier en amont.

L'intelligence artificielle peut être un appui. Elle ne doit pas devenir un substitut.

Conclusion : comprendre, encadrer et construire collectivement

Les retours de l'enquête montrent une profession en phase d'observation, d'expérimentation et de structuration.

L'intelligence artificielle ne constitue ni une solution miracle, ni une menace pour le métier de transcrip-teur-adaptateur. Elle s'impose progressivement comme un outil parmi d'autres, porteur de possibilités réelles, mais aussi de limites clairement identifiées.

L'adaptation ne se réduit pas à une transformation technique. Elle repose sur une analyse, des choix, une compréhension du contexte et des besoins du lecteur : autant de dimensions qui restent hors de portée d'un traitement automatisé.

La question n'est pas de savoir si l'IA va remplacer les professionnels mais de déterminer comment articuler, de manière cohérente :

- la qualité des fichiers éditoriaux ;
- les outils de production, dont l'intelligence artificielle ;
- l'expertise professionnelle.

Le développement de l'intelligence artificielle met ainsi en lumière une réalité essentielle : le principal risque ne réside pas dans l'usage de ces outils par les transcrip-teurs-adaptateurs, mais dans une mauvaise compréhension de leur métier et de ses exigences.

Dans le même temps, l'émergence de ces usages constitue une opportunité. Elle invite à structurer les pratiques, à renforcer la formation, à repenser les chaînes de production et à affirmer plus clairement une responsabilité partagée entre éditeurs, services d'adaptation, développeurs d'outils et institutions.

L'intelligence artificielle ne doit ni être ignorée ni être interdite. Elle doit être comprise, encadrée et rendue réellement utilisable, dans des conditions compatibles avec les réalités du terrain. Cela suppose de concilier plusieurs exigences : la protection des œuvres, la qualité des adaptations et le droit effectif d'accès à l'information pour les personnes empêchées de lire.

Ce positionnement repose nécessairement sur un travail de clarification et de dialogue. Mieux connaître les pratiques constitue un préalable indispensable à toute régulation pertinente. Il implique d'instaurer des échanges durables entre professionnels de l'adaptation, éditeurs et auteurs, fondés sur la confiance, la transparence et la reconnaissance des compétences de chacun, tout en respectant le cadre de l'exception handicap.

Dans cette perspective, l'amélioration des fichiers sources et l'augmentation de la production de contenus nativement accessibles apparaissent comme des leviers prioritaires. Au-delà de la facilitation du travail des transcrip-teurs-adaptateurs, ces évolutions contribueront directement à renforcer l'autonomie des personnes en situation d'empêchement de lire, et à progresser vers une égalité réelle d'accès à l'éducation, à la culture et à la citoyenneté.

Une chose demeure constante dans un environnement en mutation rapide : l'intelligence artificielle peut accélérer, assister, enrichir, mais elle ne remplace à ce jour ni l'analyse, ni le jugement, ni la responsabilité humaine. Ce ne sont pas les outils qui garantissent l'accessibilité, mais les professionnels qui les utilisent.

Le comité directeur d'ATAF

Juin 2026

Cet article a été rédigé dans un dialogue continu entre outils d'intelligence artificielle et auteurs, puis corrigé et validé par des transcrip-teurs-adaptateurs. Aucune machine n'a eu le dernier mot.

